

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-06-C-1459 du 26 octobre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F040746-D12

**Filtres séparateurs de gaz ALMA
modèles V150, H200, H400, H600 et H1200**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/CEE du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/CEE du 5 avril 1977 modifiée, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesure de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté Economique Européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Economique Européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

ALMA, 47 rue de Paris, 94470 Boissy Saint Léger.

OBJET :

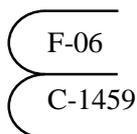
Le présent certificat renouvelle et complète par le changement de la dénomination sociale le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 90.0.02.461.5.3 du 31 décembre 1990⁽¹⁾ renouvelé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 01.00.521.001.0 du 24 avril 2001 relatifs aux séparateurs de gaz ALMA modèles V150, H200, H400, H600 et H1200.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques ainsi que les conditions particulières d'installation sont inchangées à celles décrites dans les certificats d'approbation C.E.E. de modèles précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur les filtres séparateurs de gaz ALMA concernés par le présent certificat sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :



DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/F040746-D12 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

⁽¹⁾ Revue de métrologie : janvier 1991, page 51.